

( N<sup>o</sup> 38. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1843.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire au Budget de la Guerre de 1843, pour les dé- penses du Matériel du Génie.

MESSIEURS .

Vous avez renvoyé à notre examen un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit supplémentaire de 53,556 fr. 54 c. au Budget de la Guerre de 1843, pour dépenses du matériel du Génie. Nous venons, à l'unanimité, vous proposer l'adoption de ce projet de loi.

Le but de ce projet est purement et simplement de régulariser une dépense déjà autorisée et portée au Budget de 1841. Les travaux auxquels s'appliquait ce crédit n'ont point été achevés à temps, par des circonstances indépendantes de la volonté de l'autorité et de celle de l'entrepreneur; ils pourront seulement être terminés en 1844.

Comme l'exercice de 1841 a dû se clore le 31 décembre 1843, il y a lieu d'ouvrir au Gouvernement le nouveau crédit demandé de 53,556 fr. 54 c. au Budget de 1843, pour remplacer celui de pareille somme, Chapitre 5, Article 2, Matériel du Génie, du Budget de 1841, qui se trouve périmé.

*Bruxelles, le 6 Février 1844.*

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Comte D'ANDELOT.

ED. DE ROUILLÉ.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.